

**PRÉSIDENTE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 1419-2015/ARR/DJA**

**du : 11/06/2015**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
DRH	1
DFA	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud**

**Abrogé implicitement**

*Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration générale de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 1304-2015/ARR/DRH-ALP du 26 mai 2015 portant nomination de monsieur Stéphane BURCK en qualité de chef de service adjoint à la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud ;

Vu le rapport n° 882-2015/ARR/DJA/SRA du 22 mai 2015,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A l'alinéa 4 de l'article 26 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots : « *monsieur Eric DELOTS* » sont remplacés par les mots : « *monsieur Stéphane BURCK* ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

